

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 14 décembre 2016, à 8 h 30, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Thérout, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

2016-12-295

Achat d'un camion pour le service de voirie

Considérant que la Municipalité de Saint-David désire procéder à l'achat d'un camion pour le service de voirie;

Considérant que le véhicule de marque Peterbilt de l'année 2003 disponible chez Station Service Lajeunesse et Robichaud répond aux besoins de la municipalité;

Considérant que le coût fixé pour ce camion est de 20 000 \$ plus taxes;

Considérant que le contrat de vente transmis à la direction générale mentionne le libellé *Vendu tel qu vu, sans aucune garantie, au risque et péril de l'acheteur et sans aucun recours légal*;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un camion de marque Peterbilt, au prix de 20 000 \$ plus taxes, auprès de la compagnie Station Service Lajeunesse et Robichaud, autorise le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette acquisition et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-20-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-296

Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'un camion pour le service de voirie

Considérant que ce Conseil a autorisé l'achat d'un camion pour le service de voirie par l'adoption de la résolution numéro 2016-12-295;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le mode de paiement pour cette dépense;

Considérant qu'un montant de 2 995 \$ pour cette dépense proviendra du fonds général;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil autorise un emprunt au fonds de roulement d'une somme de 20 000 \$ au fonds de roulement de la Municipalité remboursable à compter de 2017 en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-297

Entente pour l'entreposage des équipements et véhicules du service de voirie

Considérant l'offre d'achat conclue pour un emplacement situé au 140, Route 122;

Considérant que la transaction visant l'emplacement du 140, Route 122 ne peut se concrétiser avant l'obtention d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que ce Conseil est d'avis qu'il est souhaitable que les équipements et véhicules du service de voirie soient entreposés durant la saison hivernale;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil propose la conclusion d'une entente pour l'entreposage des équipements et véhicules du service de voirie au garage du 140, Route 122 jusqu'à la concrétisation de la transaction souhaitée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-12-298

Achat d'ordinateurs pour le projet *L'espace des générations*

Considérant que la demande d'aide financière relative à l'aménagement d'une partie de l'édifice municipal déposée dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Pierre-De Saurel prévoit l'achat de matériel informatique;

Considérant que le coût du matériel requis est estimé à 2 500 \$ incluant les taxes applicables et les frais d'installation;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat du matériel nécessaire à l'aménagement de deux postes informatiques qui seront mis à la disposition de la population et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-10-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue.

2016-12-299

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond, que la séance soit levée.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Blanchard, maire